



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chapareillan, le 20 octobre 2020

UNE CHARTE POUR SOUTENIR LA VITICULTURE ISÉROISE

Ce matin, le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par le Vice-président en charge de l'agriculture, Robert Duranton, a signé la Charte en faveur de la viticulture iséroise au Domaine viticole Giachino, à Chapareillan, aux côtés du Président du Syndicat des vins de l'Isère, Wilfrid Debroize, et du Président de la Chambre d'agriculture Jean-Claude Darlet. Objectif ? Soutenir une viticulture qui fleurit à nouveau en Isère.

Une viticulture qui renait

Souvent méconnu, le passé viticole de l'Isère remonte à l'époque romaine. Au 19^e siècle, il connaît son âge d'or, avec 33 000 hectares de vigne recensés dans les années 1850, essentiellement plantés en cépages autochtones (24 cépages cultivés) dont certains existent encore aujourd'hui. Le phylloxéra à la fin du 19^e, puis la première guerre mondiale, entraînent une première vague d'abandon de la vigne. L'industrialisation, les crises de surproduction, l'effondrement des prix, la concurrence des vins du midi l'accélèrent ensuite.

Une production viticole demeure pourtant en Isère. L'installation de nouveaux vigneron, qui ont repris des domaines familiaux ou ont permis la reconquête de vignobles disparus, a redynamisé la filière sur le territoire, avec une soixantaine d'exploitations viticoles actuellement. En plus d'améliorer toujours plus la qualité, ils valorisent le terroir et l'identité iséroise de leurs vins en travaillant notamment des cépages locaux, et prennent en compte les problématiques environnementales.

Ainsi, ces dix dernières années, plus d'une vingtaine d'entreprises dont l'activité principale est la culture de la vigne ont vu le jour, avec un âge moyen des viticulteurs à leur création de 36 ans. Avec un travail spécifique et très qualitatif sur les cépages autochtones et alpins, une approche raisonnée de la viticulture (la production AB prédomine), l'IGP Isère est portée par les nouvelles tendances sociétales qui privilégient les circuits courts et l'impact environnemental chez le consommateur. Même si la vente directe prédomine sur ce type d'exploitations, la grande diversité des cépages et des terroirs, alliée à une nouvelle notoriété, permet de répondre aussi à des marchés de niches qui vont au-delà des frontières nationales.

En 2018, les vignes s'étendent sur 284 ha, dont 155 ha en AOP (Appellation d'Origine Protégée) et 85 en IGP (Indication Géographique Protégée). L'Isère compte l'IGP « Vins de l'Isère », l'IGP « Collines rhodaniennes » et l'AOP « Vins de Savoie ».



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Deux IGP en sus en Isère

- IGP « Isère », créée en 2011, correspond aux vins initialement reconnus par l'appellation « Vin de pays de l'Isère », qui comprend les secteurs géographiques des « Balmes Dauphinoises » (50 % de la production) et des « Coteaux du Grésivaudan » (40 % de la production) et qui représente une production totale d'environ 1 500 hl/an ;
- IGP « Collines rhodaniennes », autour du secteur de Seyssuel, vise une extension de l'AOP « Côtes du Rhône ».

Une charte pour soutenir ce nouvel élan

Adoptée par l'Assemblée départementale le 21 février 2020, la « Charte en faveur de la viticulture iséroise » vise à rassembler les acteurs de la viticulture iséroise autour d'objectifs partagés :

- de développement de la filière ;
- de promotion d'un produit local, de qualité contribuant à l'aménagement du territoire et à son attractivité, notamment en lien avec les acteurs de la restauration et du tourisme.

Elle établit un plan d'actions bénéficiant du soutien du Département :

- avec une aide forfaitaire pour tout viticulteur isérois pour la plantation à hauteur de 6 000 €/ha, plafonnée à 10 K€ par an ;
- avec une aide à l'acquisition de matériels de culture également plafonnée à 10 K€ par an ;
- avec une aide à l'équipement en outils de détection, de mesure et d'alarme associés à du matériel de lutte contre la grêle, plafonnée à 30 K€ en individuel et 60 K€ en collectif ;

Le Département verse une aide de 3 000 €/an au syndicat pour mener les actions de développement de la filière, accompagner les viticulteurs dans l'amélioration des pratiques, améliorer la visibilité des vins de l'Isère, contribuer à leur notoriété, notamment via l'organisation d'un concours départemental.

Pour contribuer à la promotion des vins de l'Isère, le Département et Isère attractivité associent également le syndicat dans les événements permettant de promouvoir les vins.

« Les viticulteurs isérois sont les gardiens d'une partie de notre histoire, de notre patrimoine et de notre identité, c'est pourquoi le Département a décidé de les soutenir de manière volontariste. Nous signons aujourd'hui la charte en faveur de la viticulture iséroise et consacrerons à cette filière 110 000 € par an du budget agricole. Les vins isérois méritent d'être connus et reconnus », affirme Jean-Pierre Barbier, Président du Département.